RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

2 C
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : SILIC 45 RUE DE VILLENEUVE 94150 RUNGIS
RCS creteil 879804409
(ci-après la "Société")

Procès-Verbal des Décisions de l'Associé Unique du 11 mars 2024

Le 11 mars 2024, au siège social,

Monsieur Recupero Carmelo, demeurant 8 rue des Œillets, 94320 THIAIS,,

Propriétaire des 1 000 actions de 10 euros chacune, composant la totalité du capital de la Société par actions simplifiée 2 C,

Associé unique et Président de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le texte du projet de résolutions.

A pris les décisions énoncées ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

- la nomination du premier Gérant ;
- les pouvoirs en vue des formalités.
- Les cessions de parts au profit du nouveau gérant

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Recupero Carmelo et de la cessation de ses fonctions de Président de la Société.

En conséquence, l'associé unique décide de nommer, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en qualité de Président de la Société :

Monsieur PESTA JAN,
Né le [redacted]eque,
Demeurant [redacted]

Lequel a accepté le mandat qui lui est confié et a déclaré ne faire l'objet d'aucune décision, interdiction ou incompatibilité de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

Le Président exercera ses fonctions dans les conditions fixées par les statuts.

Il pourra prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, sur présentation de justificatifs.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique a pris la décision suivante :

CESSION DE PART DES ACTIONNAIRES ACTUELS AU PROFIT DU NOUVEAU PRESIDENT, QUI DEVIENT ASSOCIE UNIQUE

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture.

Signature :

